

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15611**

Intitulé

BTSA : Brevet de technicien supérieur agricole Agronomie : productions végétales

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture	Directeur (trice) régional(e) de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures

Formacode(s) :

21022 grande culture, 21025 production fourragère, 21054 agriculture production végétale

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le métier du titulaire de ce diplôme s'organise autour d'une pratique affirmée de la production végétale (céréales, oléagineux, protéagineux, betteraves à sucre, pommes de terre, fourrage ainsi que les productions fruitières et légumières). Il poursuit deux objectifs : l'amélioration de la production végétale (qualité, rendement, rentabilité) et la limitation des effets sur l'environnement.

Il est, soit employé par des structures de taille et d'activités diverses, soit exploitant agricole ; dans tous les cas, il fait appel à des compétences spécifiques à la production végétale (hors horticulture et viticulture). Une part importante des titulaires d'un BTSA APV s'oriente vers l'installation à l'issue d'une période d'activité salariée. Les compétences nécessaires à la gestion d'une entreprise agricole doivent donc être prises en compte

De manière générale, l'évolution des activités du technicien supérieur en Agronomie : Productions végétales est principalement orientée par les aspects environnementaux. Au-delà de la définition et de l'application d'itinéraires techniques, l'évolution actuelle des modes de production nécessite de revenir à des fondamentaux agronomiques.

Ces éléments amènent le technicien supérieur à renforcer ses compétences principalement dans les domaines suivants :

- observation, analyse, diagnostic, prise de décision en tenant compte des objectifs de production et des exigences environnementales, de sécurité et de santé ;
- certification, traçabilité, qualité, environnement ;
- principaux modes et techniques de production ;
- fondamentaux agronomiques ;
- agroéquipement (utilisation et entretien des matériels, optimisation (choix et réglage du matériel) par rapport aux besoins, nouvelles technologies - téléguidage - imagerie) ;
- maîtrise et production d'énergie ;
- dimension territoriale ;
- diagnostic et évaluation des pratiques sur l'environnement (indicateurs de durabilité).

Capacités générales

- C1. S'exprimer, communiquer et comprendre le monde
- C2. Communiquer dans une langue étrangère
- C3. Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser
- C4. Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données

Capacités professionnelles

- C5. Adapter son activité aux contraintes et aux évolutions du marché
- C6. Participer au pilotage de l'entreprise agricole ou de l'entreprise para-agricole du secteur des productions végétales
- C7. Gérer un peuplement végétal en relation avec les ressources du milieu dans une perspective de durabilité
- C8. Mettre en œuvre les agroéquipements dans le respect des contraintes d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement
- C9. Proposer et mettre en œuvre un système de culture dans une situation donnée en fonction d'objectifs préétablis
- C10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en agronomie : productions végétales pour faire face à une situation

professionnelle

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Au vu de l'augmentation de la technicité du secteur de la production végétale, des exigences économiques réglementaires et environnementales, de nombreuses activités de services tendent à se développer. Des emplois de niveau III se situent donc dans des structures assurant des activités de conseil, information et formation (technicien conseil), d'achat et d'approvisionnement (chef de silo, responsable approvisionnement), de vente de matériels, de produits et de matières (délégué commercial), d'expérimentation, de contrôle (technicien d'expérimentation, de contrôle).

Les structures qui emploient ces techniciens supérieurs sont de nature très diverse : exploitations agricoles, chambres d'agriculture, coopératives agricoles, centre et institut techniques, groupements, fédérations...A noter que les distributeurs de végétaux et produits annexes auprès du grand public (type jardinerie) sont de plus en plus intéressés par les compétences en Agronomie : Productions végétales des techniciens supérieurs et leur proposent des emplois de chefs de rayon, voire de directeurs de magasin.

Chef de culture / exploitant agricole, conseiller ou technicien conseil en développement, technicien d'expérimentation, technicien de

contrôle, Chef de silo / responsable approvisionnement

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1416 : Polyculture, élevage

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

A1302 : Contrôle et diagnostic technique en agriculture

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont :

Les épreuves E1 et E2 permettent de certifier la capacité C1.

L'épreuve E3 permet de certifier la capacité C2.

L'épreuve E4 permet de certifier la capacité C3.

L'épreuve E5 permet de certifier les capacités C5 et C6

L'épreuve E6 permet de certifier les capacités C7, C8 et C9.

L'épreuve E7 permet de certifier la capacité C10.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un ingénieur général du conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux, est composé, pour deux tiers au moins, d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés, justifiant sans dérogation possible des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au brevet de technicien supérieur agricole, et, pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	Sa composition doit être conforme à la fois à la réglementation du BTSa et au décret d'application de la VAE(N° 2002-615 du 26 août 2002) : 2/3 d'enseignants ou formateurs, choisis tant parmi les enseignants de la voie scolaire que parmi ceux de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage ;1/3 de représentants qualifiés des professions concernées, pour moitié employeurs et pour moitié salariés occupant un emploi visé par le diplôme.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code rural et de la pêche maritime, art D811-139

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 juin 2010 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option

"agronomie : productions végétales"

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L.335-5 et L.335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle.

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : www.chlorofil.fr
<http://www.chlorofil.fr/typologie/statistiques.html>

Autres sources d'information :

Portail web de l'enseignement agricole français : agriculture.gouv.fr/enseignementagricole

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : www.chlorofil.fr

Textes et références : <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications.html>

Lieu(x) de certification :

Portail web de l'enseignement agricole français : agriculture.gouv.fr/enseignementagricole

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Portail web de l'enseignement agricole français : agriculture.gouv.fr/enseignementagricole

Historique de la certification :

Technologies végétales (fiche 370-369-368)

Certification précédente : [option Technologies végétales, spécialité Amélioration des plantes et technologies des semences](#)